



Syndicat National des Médecins Esthétiques

Le 01/05/2026

COMMUNIQUE

Aux membres du SNME

*En tant que président du SNME, je ne peux que me réjouir de la déclaration de Jean François Delahaye, secrétaire général du CNOM, qui plaide ouvertement pour **étendre la prescription des TB à visée esthétique aux médecins formés.***

Comme vous le savez, nous œuvrons depuis longtemps auprès des différentes instances dont le CNOM avec lequel nous entretenons des relations régulières.

Tout récemment, le 16 avril, j'ai donc organisé un déjeuner de travail avec Jean-François Delahaye et le président du Sénat pour faire avancer politiquement ce dossier ; un consensus ayant été clairement exprimé notamment sur l'utilisation de la TB à visée esthétique avec la volonté d'aboutir le plus rapidement possible car l'attentisme du ministère est insupportable.

*Nous savons que les travaux sont engagés depuis plusieurs mois dans des groupes de travail auxquels nous participons associant la **DGS et la DGOS** mais que désormais nous attendons les conclusions du groupe de travail de la **HAS** dans lequel nous siégeons en tant qu'experts, chargé d'élaborer le **guide méthodologique de gestion des risques des actes médicaux à visée esthétique.***

*Cependant les conclusions de la HAS ne sont attendus qu'à la rentrée et il y a urgence à prendre des décisions sur la **VAE** pour permettre aux médecins compétents et détenteurs de DU ou DIU de pouvoir obtenir l'équivalence du **DIUME.***

Les premiers diplômés étant attendus début juillet 2026, j'ai également insisté auprès de Jean-François Delahaye pour que la mise en place de cette VAE soit concomitante afin d'être en conformité avec l'obtention d'une formation validante nécessaire pour l'autorisation d'injecter la TB à visée esthétique pour les généralistes formés.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes à un tournant décisif et l'incohérence réglementaire imposée par la restriction de prescription à l'origine de certaines pratiques non encadrées devrait disparaître prochainement.

Sécuriser l'accès aux médecins esthétiques en reconnaissant leurs compétences, telle est notre devise et notre combat.

Docteur François Turmel, président.

Syndicat professionnel – N° d'enregistrement 176-133

Siège social : 4 rue Jacques Gabriel – 35000 RENNES